



SUIVI DES INDICATEURS QUALITE		
Axes Politique Qualité	Moyens / Modalités	Objectifs
Une avancée dans le parcours professionnel de chaque stagiaire	Stages réalisés CV actualisé et validé Sorties de formation (situation dans les 6 mois après la fin de formation)	- <u>PREPA Avenir Jeunes + ASL Passerelle Vers l'Emploi + MTS</u> : au moins 50% des stagiaires ont réalisé une période de stage en entier - <u>Autres dispositifs</u> : au moins 30% des stagiaires ont réalisé une immersion entreprise - 100% des stagiaires ont un CV actualisé en fin de parcours (hors ESSENTIELS et <u>Se Recq</u>) - <u>PREPA Avenir Jeunes + ASL Passerelle Vers l'Emploi + Se Recq</u> : au moins 50% de sorties en emploi, formation ou AAQ - <u>MAP et P+</u> : au moins 75% de stagiaires ont vu leur situation (sociale et/ou professionnelle) s'améliorer - <u>AAQ + MTS</u> : au moins 80% de stagiaires en emploi ou formation - <u>ASL Passerelle Vers l'Emploi + Horizon Pro</u> : au moins 50% de stagiaires ont amélioré leur niveau de langue
Une prise en compte et analyse des abandons de formation et des moyens pour les limiter	Comptabilisation des abandons et analyse (actions correctives, modifications des modalités d'accompagnement)	- <u>PREPA Avenir Jeunes</u> : un taux d'abandons inférieur à 25% - <u>Autres dispositifs</u> : un faible taux d'abandons mesuré annuellement
Une prise en compte et analyse des insatisfactions	Recueil des Insatisfactions au fil de l'eau, a minima 2 ou 3 fois / parcours (en fonction durée) Réunion de représentants toutes les 6 semaines Bilan final de formation (évaluation par dispositif)	- Moins de 25% d'insatisfactions stagiaires sur le <u>péda.</u> et moins de 30% sur ce qui concerne les questions matérielles et organisationnelles - <u>PREPA Avenir Jeunes + P+ + MAP</u> : un taux de satisfaction des bénéficiaires a minima de 75% - <u>ASL Passerelle Vers l'Emploi + MTS + Se Recq + ESSENTIELS + Horizon Pro</u> : un taux de satisfaction des bénéficiaires a minima de 85%
Un suivi individualisé des participants	Synthèse de formation relue et validée Entretiens individuels	- 100% des participants et référents ont une synthèse de formation relue et validée en fin de parcours - 100% des participants ont été reçus a minima 3 fois en entretien individuel
L'adaptation et le maintien des compétences des salariés	Plan de développement des Compétences + suivi des formations du personnel	1 % du montant du revenu d'activité retenu pour le calcul des cotisations sociales mentionnées à l'article L.242-1 du code de la sécurité sociale / an en plus du budget OPCO et autres actions de formation => tout cela est répertorié dans le Plan de Développement des Compétences et l'outil de suivi des formations du personnel.

***Les autres actions de formations comprennent :**

- Des temps d'échanges de pratiques,
- Des formations internes
- Des temps d'information/formation externe
- Du tutorat / parrainage
- Des temps d'interconnaissance